



**FFBad**

Fédération Française  
de Badminton

5 grammes de plumes,  
des tonnes d'émotion.

### La commission Classement

**Mesdames, Messieurs les Présidents de  
clubs, comités et ligues,**

Saint-Ouen, le 14 mai 2018

Il n'a pas échappé à un certain nombre d'entre vous que le Classement Hebdomadaire Par Points (CPPH), qui est le système actuellement en vigueur pour évaluer les classements des joueurs, connaît aujourd'hui un certain nombre de défauts, au premier rang desquels une inflation générale des cotes au-delà d'un certain niveau, à plus forte raison dans certaines disciplines.

Dans le but de résoudre ces problèmes et de viser une meilleure adéquation entre classement et réalité des terrains, la FFBaD a donc décidé de faire évoluer l'algorithme du CPPH, et la Commission Classement a été mandatée dans cet objectif.

**A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, des correctifs seront donc apportés à l'algorithme de calcul.** Le détail de ces modifications sera accessible à tous les licenciés dans le règlement général, et une communication dédiée sera également effectuée en temps voulu. Certains paramètres en annexe sont en effet aujourd'hui encore à l'étude, toutes les modifications étant soumises à des simulations statistiques avant d'être votées.

Néanmoins, pour ne pas vous prendre au dépourvu, **voici quelques premiers éléments importants :**

- les noms des séries seront inchangés (N1, N2, ..., P12, NC) ;
- les grands principes du CPPH (défaites non pénalisantes, mise à jour hebdomadaire, notamment) ne seront pas abandonnés ;
- les nouvelles formules de calcul de résultats ne seront effectives que pour les performances futures (pas de rétroactivité sur les performances déjà réalisées) ;
- en revanche, **un joueur classé dans une certaine série pourra se voir rétrograder dans une autre série à la rentrée du fait des changements.** Par exemple, un joueur aujourd'hui classé N1 avec une cote de 2500 pourra devenir N2 avec la même cote.

9-11 avenue Michelet  
93583 Saint-Ouen Cedex  
T 01 49 45 07 07  
F 01 49 45 18 71  
ffbad@ffbad.org

Délégué en vertu de l'arrêté  
Ministériel n° VJSV1700226A  
le 31 décembre 2016  
Affiliée au Comité  
National Olympique  
et Sportif Français,  
Membre de la Badminton  
World federation  
Affiliée au Comité  
Paralympique  
et Sportif Français



Fédération Française  
de Badminton

5 grammes de plumes,  
des tonnes d'émotion.

La philosophie de l'ensemble des modifications est d'enrayer l'augmentation du nombre de joueurs dans les séries élevées, de limiter le nombre de résultats aberrants et, le cas échéant, de diminuer leur impact sur les côtes, de rétablir plus d'équité entre les séries P et les autres séries, de réduire les gains en compétition Promobad, et d'apporter plus de cohérence entre les différents types de compétitions (interclubs, tournois, championnats, compétitions internationales...).

Parmi les mesures qui vont être mises en place, la plus emblématique sans doute est la suivante : la série sera déterminée non plus seulement à partir de la cote (comme c'est le cas cette saison), mais aussi à partir du **rang national** du joueur. Cela aura pour conséquence de limiter le nombre de joueurs à l'intérieur de chaque série, et ainsi de limiter la perte de sens des séries. Il faut donc s'attendre à un grand nombre de "perdants", notamment en double homme où l'inflation des cotes est la plus prononcée à l'heure actuelle. En revanche il y aura peu ou pas de perdants en simple dame ou en mixte. Le nombre de perdants sera variable d'une ligue à l'autre. A titre indicatif, le jeu de paramètres actuellement à l'étude est le suivant :

Série	N1	N2	N3	R4	R5	R6	D7	D8	D9
Rang	100	300	700	1500	3000	6000	10000	16000	25000

Dans l'exemple ci-dessus, pour être R4, un joueur devra avoir une cote supérieure à 300 et avoir un rang français inférieur à 1500. Un joueur de cote 350 et de rang 1000 sera R4, mais un joueur de cote 350 et de rang 2000 sera R5 (la série juste inférieure à celle conférée par sa cote), et un joueur de cote 250 et de rang 900 sera R5 (la série conférée par sa cote seule).

Nous vous prions de prendre bonne note de ces différents éléments et de les diffuser à vos responsables compétitions et classements. Ils auront en effet un impact sur l'organisation des compétitions de la rentrée (le nombre de joueurs éligibles à des tableaux N sera notamment réduit). Nous sommes conscients qu'il existe des spécificités locales sur le nombre et le niveau des joueurs et que nul n'est tenu à l'impossible. Néanmoins, dans la mesure du possible, **nous recommandons de constituer des tableaux de taille raisonnable (entre 8 et 24) et avec des écarts limités entre les cotes des participants d'un même tableau (par exemple  $cote\_max < 4 * cote\_min$ ), afin d'éviter des dérives préjudiciables en termes de points attribués.**

9-11 avenue Michelet  
93583 Saint-Ouen Cedex  
T 01 49 45 07 07  
F 01 49 45 18 71  
ffbad@ffbad.org

Déléataire en vertu de l'arrêté  
Ministériel n° VJSV1700226A  
le 31 décembre 2016  
Affiliée au Comité  
National Olympique  
et Sportif Français,  
Membre de la Badminton  
World fédération  
Affiliée au Comité  
Paralympique  
et Sportif Français

Cordialement,

La Commission Classement de la FFBaD